

ZOOM TERRITORIAL

ALLIER - PUY-DE-DÔME



Lettre interne d'information destinée à l'ensemble des acteurs de APF France handicap

| adhérents | élus | salariés | usagers | bénévoles

N° 1- >>> Avril Mai Juin 2020



Ensemble



Informer Protéger Agir

**Un grand merci à tous les acteurs de notre délégation, Elus,
Bénévoles, Réservistes civiques, Salariés**

Suivez nous sur :

@APFfrancehandicap63

<http://apf63.blogs.apf.asso.fr/>

@APFfrancehandicap03

<http://dd03.blogs.apf.asso.fr>



Directeur de la Publication : Mme. Sandrine RAYNAL

Parution trimestrielle : Avril, Mai, Juin

En application de la Loi du 06 janvier 1978 Informatiques et Libertés, si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin départemental à votre domicile, merci de nous en avvertir par courrier.

Délégation APF France handicap 63 : 01 rue Gustave COURBET, 63100 Clermont-Ferrand,
04.73.16.11.90, dd.63@apf.asso

Délégation APF France handicap 03 : 17-19 Place des Halles 03000 Moulins,
04.70.48.13.60, dd.03@apf.asso.fr

Chers adhérents, bénévoles, salariés, usagers de nos structures médico-sociales,

Tout d'abord, nous espérons que vous prenez soin de vous et de vos proches.

Aujourd'hui, nous avons choisi de nous adresser à vous pour évoquer la façon dont notre association a su réagir face au COVID-19 et évoquer les perspectives de notre déconfinement.

Cette crise sanitaire, hors du commun, nous a, toutes et tous, impactés dans notre quotidien. Nous avons avant tout une pensée forte pour ceux de nos concitoyens qui ont été atteints par ce terrible virus et pour ceux qui nous ont quittés durant cette période, je pense en particulier à notre ami Michel Lacombe représentant départemental de l'Allier. Nous lui consacrerons d'ailleurs une page spéciale dans ce numéro.

Toute notre association fait preuve d'une solidarité et d'un engagement sans faille pour qu'aucun de nos acteurs ne soit laissé au bord du chemin. Nous remercions chacun d'entre vous pour votre mobilisation, chacun qui à son niveau incarne fortement notre projet associatif « pouvoir d'agir, pouvoir choisir ».

Au nom de toute l'équipe des délégations du Puy-de-Dôme et de l'Allier, je tiens à vous adresser un message de soutien dans ce contexte de crise sanitaire, de confinement puis de déconfinement. Cette période est tout à fait inédite et nous a invitée à repenser notre organisation pour pouvoir rester au plus près de vos attentes, et répondre à vos difficultés.

Votre association, APF France handicap n'est pas épargnée mais fait preuve d'une belle combativité grâce au réseau de solidarité que vous avez su construire et préserver pendant toute ces années.

Que font vos délégations durant le confinement ?

Dès le 17 mars, toutes les délégations de France ont dû fermer l'accès au public mais le télétravail s'est mis en place pour les salariés d'APF France handicap.

Sur notre territoire Puy-de Dôme-Allier notre préoccupation centrale a été de maintenir le lien avec les 310 adhérents afin de pallier toute urgence nécessitant notre intervention.

Nous avons décidé de contacter chaque adhérents, avec l'aide de la coordonnatrice de Mand'APF, une fois par semaine, afin de s'assurer que chacun ne soient pas en rupture d'aides humaines, ainsi que la possibilité de faire des courses alimentaires, d'aller à la pharmacie, de trouver un kiné, de faire garder un enfant en situation de handicap pour permettre aux parents un peu de répit, d'emmener des masques de protection. Notons que certains adhérents en grande difficulté ont été contactés plusieurs fois par semaine. Nous avons pu compter sur des bénévoles réservistes, en cas de nécessité.

Pendant la phase de confinement, nous avons poursuivi notre mobilisation auprès des adhérents afin de nous assurer que leur bien-être matériel et psychologique. Une cellule psychologique animée par une psychologue professionnelle a été mise en place pour répondre aux situations les plus anxiogènes.

Un grand nombre d'informations et d'activités sont proposées sur notre page Facebook :

Délégation du Puy-De-Dôme : @APFfrancehandicap63

Délégation de l'Allier : @APFfrancehandicap03

Droit des personnes

La crise sanitaire majeure que nous traversons impacte très durablement les personnes en situation de handicap, quel que soit les personnes, vivant à domicile, seules ou en familles, ainsi que celles vivant en établissement médico-social.

Nous avons pu constater le retrait de certaines auxiliaires de vie, source d'une rupture grave des soins. Même si la famille a souvent pris le relais, la fatigue des aidants familiaux est extrême.

Les séances de kiné à domicile ont souvent été stoppées. Enfin, le confinement a souvent accentué la souffrance psychologique des personnes en situation de handicap déjà socialement isolées. Nous ne pouvons également que constater le manque d'équipements de protections individuelles pour le personnel soignant à domicile notamment en ce qui concernant les masques, et avons dû, à de nombreuses reprises nous rendre au domicile pour pallier à cette situation, notamment dans l'Allier. Cette problématique vient de se rétablir récemment, la coordonnatrice de MandAPF a adressé aux particuliers employeurs qui ne l'avaient pas reçu, le document officiel de l'URSAFF leur permettant de récupérer en pharmacie des masques pour leurs auxiliaires de vie.

Parallèlement notre dispositif d'accueil et d'accès aux droits des personnes est resté et reste ouvert par téléphone ou courriel.

Vie associative et confinement

L'ensemble de nos rassemblements physiques et notre accueil physique sont pour l'instant interrompus. Avec la sortie du confinement le 11 mai beaucoup d'entre vous s'interrogent sur l'organisation concrètement pour notre association, et pour les personnes en situation de handicap.

Tout d'abord, sachez que si le COVID-19 est particulièrement dangereux pour les personnes porteuses de maladies chroniques : diabète, asthme, fibromyalgie... Nous demandons aux autorités de ne pas assimiler toutes les personnes en situation de handicap sous une seule entité sous une entité administrative. En effet « handicap » ne signifie pas nécessairement « fragile » ou « personne à risque » et nous avons heureusement parmi nos adhérents beaucoup de personnes en bonne santé. De même que certaines personnes âgées sont en pleine forme ! Le Président Macron a d'ailleurs déjà affirmé qu'il n'y aurait pas de discrimination sur des critères d'âge.

Espérons qu'on puisse envisager le même réflexe pour les personnes en situation de handicap.

Pour l'heure nous devons être très prudents et APF France handicap ne souhaite faire prendre aucun risque à nos adhérents ou à nos personnes accompagnées. Aussi avons-nous été contraints d'annuler nos séjours vacances (APF Evasion et délégation), nos assemblées départementales. Notre groupe et notre club de loisirs ne peuvent reprendre pour l'instant et ce probablement pendant quelques temps encore mais nous tenterons d'ici là d'organiser des temps de rencontre individualisés ou en petits groupes très limités en taille pour permettre la distanciation sociale nécessaire et des temps d'échanges par téléphone et en visioconférence. Nous continuerons, tel que nous l'avons fait durant la dernière période, à vous proposer des animations à distance pour vous aider à rompre l'isolement. N'hésitez pas à vous rendre sur nos pages Facebook pour retrouver les diverses activités proposées.

Pour les semaines à venir, nous réfléchissons à repenser notre accueil en délégation et nos actions associatives dans le respect des gestes barrières. Nous souhaitons pouvoir vous protéger tout en conservant un lien humain et associatif, lui aussi vital. Nous devons redoubler d'imagination pour préserver ce lien pour rester ensemble et nous comptons sur vous pour nous aider à imaginer des solutions alternatives, citoyennes et participatives.

André Trannoy, le fondateur de notre grande et belle association, en 1933, interviewé par Jacques Chancel en 1977 déclarait : « *Je crois à la contagion du courage (...) à un virus d'actions* ».

Continuez de prendre soin de vous et de vos proches, n'hésitez pas à nous contacter, nous restons à votre écoute et mobilisés pour vous accompagner.

Associativement,

Sandrine RAYNAL
Directrice Territoriale Puy-de-Dôme/ Allier

APF France handicap de l'allier est en deuil

APF France handicap de l'Allier est en deuil. Michel Lacombe, Représentant départemental dans l'allier s'est éteint durant cette période de confinement à l'hôpital de Moulins.

Figure emblématique de l'association depuis plus de 30 ans, Michel Lacombe était de tous les combats pour défendre les personnes en situation de handicap de l'Allier. Il siégeait, au nom de l'association, dans de nombreuses instances locales dans lesquelles il défendait avec force et sincérité les droits des personnes en situation de handicap, aussi bien à la Maison départementale des Personnes Handicapées que dans les commissions communales accessibilités ou au sein de commission d'usagers dans les hôpitaux du département, mais également dans des nombreuses autres instances.

Michel recevait chaque mardi après-midi les personnes en situation de handicap à la délégation départementale APF France handicap à Moulins pour les aider dans le cadre d'une permanence sociale et a ainsi pu accompagner des centaines de personnes dans leurs démarches administratives.

Pour nombreux d'entre nous, Michel était aussi un ami.

Sa disparition plonge l'association dans un grand désarroi.

Sa mémoire restera à jamais associée à la défense des personnes en situation de handicap dans le bourbonnais.

Adieu Michel, repose en paix.

Sandrine RAYNAL



En hommage à Michel Lacombe, je souhaiterais dire combien j'ai apprécié sa droiture, son franc parlé et son courage.

Alain Bauchet, Représentant départemental CAPFD 63

Depuis que je suis rentré à l'APF, j'ai pu accompagner Michel lors de différentes manifestations ou sensibilisations. A ses côtés j'ai beaucoup appris sur les différentes législations, instances départementales, sur l'accompagnement des personnes ainsi que toutes les missions de la délégation de l'ALLIER. C'est grâce à lui que je me suis présenté à mon premier mandat il était un modèle. La délégation perd un de ces plus grands adhérents et élus. Au niveau national, Michel était un des plus ardents défenseurs de la cause du handicap.

Guillaume Descamp, Représentant Départemental Suppléant



Vos élus sont aussi à votre service. N'hésitez pas à nous contacter, vos soucis seront les nôtres.

Partageons aussi nos petits instants d'humour et de bonheur.

Alain Bauchet, Représentant départemental CAPFD 63



Les élus de l'ALLIER restent à votre écoute, pour tous renseignements et demandes.

Guillaume Descamp, Représentant Départemental Suppléant

Cette année, en raison de l'épidémie de Covid-19, il n'y aura pas d'assemblée départementale. Néanmoins nous vous transmettrons le rapport d'activité territorial pour l'année 2019

ACCESSIBILITE

Sensibilisation et élections municipales

TOP DÉPART !

Descendre les trottoirs, faire du shopping, accéder à des lieux publics, des actions qui semblent anodines mais qui peuvent relever du parcours du combattant pour les personnes en situation de handicap.

Avant le 1er tour des élections municipales les têtes de liste de 4 villes de notre territoires ont donc été sensibilisées aux problèmes, en se mettant eux-mêmes dans leur situation, dans un fauteuil roulant.

Nos actions ont été mises en places début mars avant le confinement à Clermont-Ferrand, Riom et Le Mont-Dore pour le Puy de Dôme et à Moulins pour l'Allier.

Ce sont donc 3 villes en zones citadines et une en zone rurale. Le Mont-Dore est en effet en zone rurale et est une ville touristique et une station de ski et les problèmes d'accessibilité existent aussi.



Clermont-Ferrand



Moulins

Le Mont-Dore



Riom



INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE COVID-19

1- Gouvernement

- Numéro vert : infos sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000
- Téléservice pour les personnes sourdes et malentendantes disponibles
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap>

3- Contact Puy de Dôme

dd.63@apf.asso.fr
04 73 16 11 90
06 47 70 26 86

4- Contact Allier

dd.03@apf.asso.fr
04 70 48 13 60
06 83 15 66 59

Le mot est sur toutes les lèvres mais...le coronavirus c'est quoi ?

Le coronavirus est un virus. Il donne une nouvelle maladie qu'on appelle le Covid-19. Cette maladie donne surtout : toux, fièvre, difficultés à respirer. Le plus souvent cette maladie n'est pas grave et on guérit très facilement. Mais parfois elle peut être grave. Surtout sur les personnes âgées de plus de 70 ans et les personnes fragiles qui ont déjà une autre maladie. Par exemple : diabète, problèmes respiratoires, maladie des reins, cancer, VIH, etc. Pour l'instant il n'existe pas de traitement ni de vaccin pour le Covid-19.

Le plan gouvernemental de déconfinement progressif a débuté lundi 11 mai. Pour des raisons de sécurité sanitaire, l'ensemble des délégations restent fermés jusqu'au 02 juin. Dans l'attente de pouvoir vous retrouver nous avons des petits messages à vous adresser. **Vous avez aussi un message à faire passer ? N'hésitez pas à nous les transmettre et nous le relayerons.**



2- Sites d'informations COVID-19 :

Site du **gouvernement** : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

espace « handicap » : [https:// www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap)

FAQ : <https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers-coronavirus/article/foire-aux-questions>

Pendant la crise du Covid-19, le magazine Faire Face publie régulièrement sur son site internet des articles sur :

- Les mesures prises pour les personnes en situation de handicap :
<http://www.faire-face.fr/?s=coronavirus>

- Une FAQ basée sur les questions des lecteurs :
<https://www.faire-face.fr/?s=%5BFAQ%5D>

Le secrétariat d'État **chargée des personnes handicapées** met à jour, régulièrement une liste de questions-réponses sur son site :

<https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/coronavirus/article/foire-aux-questions>

ZOOM sur le coronavirus

Comment s'attrape le coronavirus ?

Ce virus se trouve dans les postillons, la salive, sur les mains et les objets touchés par une personne qui a le coronavirus. On peut l'attraper très facilement quand on est près d'une personne infectée qui parle ou qui tousse, ou quand on touche des objets ou il y a des postillons.

Attention : on peut avoir le coronavirus sans avoir de signe de maladie. Mais on peut quand même transmettre le virus. C'est pour cela qu'il faut rester loin des autres personnes, même si on se sent en forme.

Comment vous protéger et protéger votre entourage

Pour que ce virus arrête de s'étendre, de nombreux pays, comme la France, avait pris des mesures très strictes : fermeture des écoles, interdiction de sortir sauf pour faire ses courses et se soigner, interdiction de se regrouper.

Depuis le 11 mai c'est le déconfinement.

Il y a des règles à respecter. Pas de regroupement de plus de 10 personnes.

Privilégier le télétravail.

Pour les personnes qui ont des pathologies les rendant plus fragiles au virus (problème pulmonaire, diabète, asthme, ...) le déconfinement doit être limité et être extrêmement prudent.

Il est impératif de respecter les gestes barrières :

- Rester chez vous ou isolé, toujours à plus d'1 mètre des autres personnes.
- Ne vous serrez pas la main et ne faites pas la bise.
- Toussez ou éternuez dans un mouchoir en papier ou dans votre coude.
- Lavez-vous les mains très souvent avec du savon ou du gel désinfectant.
- Ne vous touchez pas la bouche, le nez, les yeux.
- Lavez bien et désinfectez les surfaces comme : poignées de porte, robinets, toilettes, etc.

Comment savoir si vous êtes malade ?

Si vous avez toux + fièvre, perte du goût, de l'odorat

- Reposez-vous.
- Restez à l'intérieur, limitez les contacts avec votre famille et les autres personnes.
- Appelez un professionnel de santé ou du social si besoin.
- N'allez pas directement chez le médecin, à l'hôpital ou aux urgences.

En général, la maladie guérit avec du repos.

Si vous avez toux + fièvre + difficultés à respirer, vous êtes essoufflé :

- **Appelez le 15 ou le 114 (pour les sourds et les malentendants).**

Que faire si vous êtes malade ?

Pendant environ 2 semaines :

- Ne sortez pas, n'allez pas voir votre famille ou d'autres personnes.
- Si vous vivez avec d'autres personnes : si possible restez loin des autres pour les protéger pendant la journée, pendant le repas, et dormez seul. Portez un masque. Parlez-en avec un professionnel si vous vivez dans un lieu collectif comme un foyer.
- Ne partagez pas les objets de tous les jours : couverts, assiette, serviette, savon, téléphone etc.
- Lavez-vous les mains très souvent, avec du savon ou du gel désinfectant. Ne mettez pas les doigts sur le visage (bouche, nez, yeux).

Source : solidarites-santes.gouv.fr



Dans ce contexte de pénurie de masques, de nombreux tutoriels sont apparus concernant la création de masques de protection. Face à ce florilège de conseils et de modèles aux qualités hétérogènes et parfois douteuses, l'AFNOR* a pris l'initiative de proposer un patron pour la création de masques en tissu répondant à des critères validés par de nombreux experts.

Que fait-on après avoir porté son masque en tissu ?

L'association UFC-Que Choisir atteste en premier lieu qu'un masque artisanal en tissu n'est efficace que le temps de quelques courses à l'extérieur : il faut le mettre en place au moment de partir, **après s'être lavé les mains**, et attendre d'être rentré pour l'ôter.

Un nettoyage s'impose après chaque utilisation. Si un lavage à 30°C au minimum **en utilisant sa lessive classique** suffit, l'Afnor recommande plutôt un lavage cycle coton à 60°C. Enfin, une fois propre, il faut s'assurer, avant de le porter à nouveau, qu'il ne reste pas d'humidité et vérifier que le masque n'a pas été abîmé. "S'il y a la moindre usure ou déformation, le masque doit être jeté car son efficacité n'est plus certaine".

IMPORTANT : le port du masque constitue un geste barrière additionnel, qui ne doit donc pas remplacer ceux déjà connus (se laver régulièrement les mains, tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, nettoyer régulièrement les surfaces souillées, rester chez soi jusqu'à disparition des symptômes) et qui s'applique **en parallèle de la distanciation sociale**.

(Source Santé magazine.fr)

*AFNOR : Agence Française de Normalisation

Dimanche 19 avril, Édouard PHILIPPE et Olivier VERAN ont annoncé que la France allait bientôt produire 17 millions de ces masques grand public par semaine.

Le port du masque est obligatoire ou peut-être obligatoire depuis le 11 mai, date du déconfinement :

- Dans les transports publics (amende de 135 € si non port du masques),
- Chez beaucoup de professionnels de santé (kinésithérapeute, médecins, ophtalmologistes ...),
- Dans les taxis et les VTC pour les plus de 11 ans,
- Dans les écoles (hors maternelles), lycées, chez les coiffeurs,
- Certains magasins,
- Coiffeur, esthéticienne ...
- et partout où la distanciation d'1 mètre entre 2 personnes ne peut être garanti (entreprise, bureaux ...)

Il est fortement conseillé d'en porter :

- Chaque fois que l'on sort de chez soi.
- Dans les grandes surfaces
- Dans les passages étroits ascenseurs, lieux partagés dans les immeubles (cage d'escalier ..)
- En fait partout il pourrais y avoir un risque de croiser à moins d'1 mètre des personnes.

Il est inutile dans les voitures lorsque l'on est seul.



Quelles sont les bonnes pratiques liées à l'usage des masques ?

Hormis le **respect de la durée d'utilisation**, il est indispensable d'adopter certaines recommandations qui s'appliquent à tous les masques :

- Il est indispensable de se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique **avant d'en mettre un, puis avant et après l'avoir enlevé.**

- Il faut l'appliquer de façon à recouvrir le nez et la bouche et veiller à l'ajuster au mieux sur son visage.

- Pendant le port du masque, celui-ci ne doit pas être touché ou déplacé : chaque fois que l'on touche un masque usagé, le lavage des mains est obligatoire.

- Les masques **"faits maison" en tissu** : les masques artisanaux ont l'avantage d'améliorer les gestes barrières en limitant la **transmission des postillons** des personnes qui les portent, en diminuant la transmission par contact main-bouche et en faisant inconsciemment augmenter les distances de sécurité avec l'entourage.

Masques et coronavirus : objectif et effet protecteur des différents types de masques

Quels sont les différents types de masques de protection et à quoi servent-ils ?

- **Les masques FFP** : ils ont pour but de protéger celui qui le porte d'une part contre l'inhalation de gouttelettes, et, d'autre part, contre des particules en suspension dans l'air qui pourraient contenir des agents infectieux. Le port de ce type de masque de différentes formes (coque, 2 plis, 3 plis, becs de canard...) est plus contraignant (inconfort thermique, résistance respiratoire) que celui d'un masque chirurgical. **Réservés aux soignants, leur durée d'utilisation est de 8h.**



- **Le masque chirurgical** : il est destiné à éviter la projection vers l'entourage des gouttelettes émises par le porteur du masque. Il protège également celui qui le porte contre les projections de gouttelettes émises en présence d'une autre personne. Ce masque constitue également un geste barrière en diminuant la fréquence des contacts main-bouche. **Réservé aux soignants, sa durée d'utilisation ne doit pas dépasser 4 heures.**



- **Le masque « grand public »** : il fait partie des masques à usage non sanitaire destinés à compléter les gestes barrières et de distanciation sociale. Ces masques répondent à des normes spécifiques pour filtrer les gouttelettes infectieuses et « on sait qu'ils garantissent un niveau d'efficacité intéressant », a ajouté le ministre de la Santé. Plusieurs entreprises de textile sont mobilisées pour confectionner ces masques alternatifs en respectant les critères sanitaires établis par l'Association française de normalisation (Afnor).



LES PARTICULIERS EMPLOYEURS ET LA CRISE DU COVID-19

Information en date du 14.05.20

Actualités du territoire : **Déconfinement** comment ça se passe ?

- Conseils sur les modalités de rémunération des assistantes de vie et de prise en charge en cas d'absence des salariés.

- Transmission des documents nécessaires à l'obtention de masques pour l'emploi à domicile.

- Les mesures de chômage partiel en emploi direct et garde des enfants.

- Le partage d'informations juridiques et la défense des droits des personnes concernant les aides humaines.



Contactez

Iliana ADAM HASSAN
référente Mand'APF 63 :
06.07.14.90.06
mandapf63@apf.asso.fr

Après le confinement, les personnes en situation de handicap particuliers employeurs restent impactées par le **déconfinement** dans la gestion de leurs aides humaines à domicile.

1/Les modalités d'emploi

des assistants de vie :

Plusieurs cas de figure sont possibles :

- Un salarié ne peut venir travailler car il doit ou veut garder un enfant de moins de 16 ans

Jusqu'au 31 mai

Tous les salariés peuvent continuer à bénéficier du chômage partiel pour garder leurs enfants, que l'établissement scolaire soit ouvert ou fermé. Autrement dit, **les parents qui ne souhaitent pas renvoyer leurs enfants à l'école pourront continuer à bénéficier du chômage partiel.**

A compter du 1er juin

Le salarié devra prouver que l'établissement scolaire est fermé ou qu'il ne peut pas accueillir l'enfant pour pouvoir

continuer à bénéficier du chômage partiel.

L'établissement scolaire devra fournir au parent une attestation qu'il remettra à l'employeur pour bénéficier du chômage partiel.

ATTENTION : Soyez vigilant :

Demander l'attestation au salarié pour prouver que la demande d'indemnisation exceptionnelle est justifiée.

Conserver une copie de cette attestation en cas de contrôle ultérieur sur l'indemnisation exceptionnelle dont il aura bénéficié.

- Dans le cas d'un salarié malade c'est le médecin qui prescrit un arrêt de travail, comme habituellement, et c'est la sécurité sociale qui prend le relais
- Le salarié ne souhaite pas venir travailler par « simple précaution », car **il a peur et souhaite exercer son droit de retrait** ; Nous vous invitons à prendre toutes les mesures de précaution nécessaires afin de le rassurer, notamment en lui précisant la mise en place des gestes barrières préconisés par les autorités et en fournissant des masques et du matériel de protection.

Malgré tout, s'il refuse de venir travailler, vous n'avez pas à maintenir son salaire car c'est le choix de votre salarié de ne pas venir travailler. *Dans les circonstances actuelles, il est conseillé de considérer que son comportement n'est pas fautif. Nous vous conseillons de ne pas le sanctionner.*

Nous attirons votre attention sur le fait que les salariés et les assistants maternels du particulier employeur ne sont pas des salariés d'entreprise. Toutes les règles du code du travail ne s'appliquent donc pas à eux, il en est par exemple ainsi du droit de retrait.

(Source FEPEM)

- En cas de besoin de présence moindre, l'employeur a également la possibilité de mettre son salarié en chômage partiel pour le mois **de mai** ; Il peut alors prétendre à une indemnisation exceptionnelle à hauteur de 80 % du salaire net, en faisant une déclaration sur le site du CESU URSSAF, en parallèle de la déclaration mensuelle habituelle : <https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil.html>

Le formulaire d'indemnisation du mois de mai sera accessible à partir du 25 mai.

Les pouvoirs publics et le réseau des [Urssaf](#) appellent à la solidarité nationale et invitent les employeurs qui le peuvent à faire le choix de déclarer et de verser l'intégralité de la rémunération de mai à leur salarié. A ce titre, ils

bénéficieront du crédit d'impôt.

- *Les employeurs déclarent et rémunèrent les heures réalisées sur leur compte Cesu.*
- *Dans un second temps, ils déclarent sur le formulaire d'indemnisation exceptionnelle du mois d'avril, les heures prévues et non réalisées. Le formulaire leur indiquera le montant de l'indemnité à verser à leur salarié. Cette indemnité correspond à 80% du montant net des heures prévues et non travaillées.*
- *Après analyse et confirmation par courriel de leur demande, ils seront remboursés sur leur compte bancaire par le Cesu.*

Les employeurs dont le salarié n'aura pas travaillé au cours du mois de mai pourront déclarer l'intégralité des heures prévues et non travaillées sur le formulaire d'indemnisation exceptionnelle.

Pour rappel, les salariés qui poursuivent ou ont repris leur activité en mai, en accord avec leur employeur et en respectant les gestes barrières, sont déclarés et rémunérés comme habituellement.

Dans le cas de la PCH une réflexion sur l'organisation la plus pertinente est à mener : n'hésitez pas à contacter le service mandataire à ce sujet.

A partir du mois de juin, aucune information officielle n'a été donnée, sur la possibilité de mettre les salariés au chômage partiel suite à une décision de l'employeur.

Nous invitons à reprendre votre fonctionnement habituel avec vos salariés.

2/Gestes barrières et matériel de protection

La première des précautions à prendre est, dans la mesure du possible, de respecter les gestes barrières et de porter le cas échéant du matériel de protection :

- Les masques chirurgicaux : Les particuliers employeurs ont dû recevoir (ainsi que leurs assistantes de vie) un mail du CESU URSSAF leur indiquant la possibilité d'obtenir des masques de protection auprès des pharmacies, sur présentation d'une attestation, de la notification PCH, d'un bulletin de salaire et d'une pièce d'identité. La dotation est de 9 masques par semaine, par assistante de vie pour un employeur (*contactez le service, si vous n'avez pas reçu l'attestation*).
- Gel hydroalcoolique : APF France handicap 26/07 a un petit stock de gel qui peut être vendu à 15 € le litre aux personnes qui ne peuvent pas s'en procurer autrement.

- Tabliers, charlottes, blouses : Du matériel de ce type peut être fourni par APF France handicap, en fonction des stocks en région Aura.

3/ Rupture d'aide

En cas de rupture d'aide le service mandataire peut être contacté pour mettre en œuvre des solutions et éviter des mises en danger au domicile.

Des solutions « d'urgence » pourront le cas échéant être organisées : Mobiliser les autres salariés, mobiliser le réseau personnel (voisins, parents, amis...), mobiliser les anciens salariés et les candidats reçus en entretien d'embauche, mobiliser les salariés des autres clients du service mandataire, mobiliser les volontaires de la réserve civique, mobiliser des services prestataires d'aide humaine, passage d'annonces, recours à des plateformes de bourse d'emploi...

Quelques liens utiles :

- SITE DU SECRETARIAT D'ETAT EN CHARGE DES PERSONNES HANDICAPEES :
<https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/coronavirus/article/foire-aux-questions>
- SITE DE LA FEPEM :
<https://particulier-employeur.fr/coronavirus-faq/>
- FOIRE AU QUESTION DU CESU :
<https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil/question-du-moment/coronavirus--les-reponses-a-vos.html>

Contact : Mand'apf

Iliana ADAM HASSAN

06 07 14 90 06 et mandapf63@apf.asso.fr

Pour toutes questions concernant l'emploi direct



Puy-de-Dôme

Prise de contact avec les adhérents

Chèr(e)s adhérent(e)s et personnes accompagnées, Nous traversons une crise sanitaire sans précédent liée à l'épidémie de COVID-19 (Coronavirus).

Depuis le 16 mars 2020, les délégations APF France handicap du Territoire Puy De Dôme – Allier sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

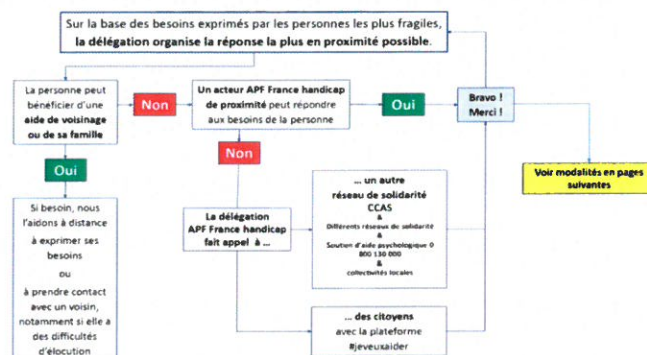
Notre première préoccupation a immédiatement été de nous organiser pour rester mobilisés et à vos côtés.

Nous avons mis en place une plateforme dédiée de salariés, renforcée par une brigade de bénévoles et de réservistes civiques.

Nous contacter : 06 47 70 26 86 dd.63@apf.asso.fr
06 83 15 66 59 dd.03@apf.asso.fr

Soutien psychologique

Cette période de confinement liée la crise sanitaire que nous traversons peut s'avérer être source de stress et d'angoisse. Nous restons bien sûr à votre écoute et nous sommes là pour vous soutenir. Nous vous avons communiqué également le N° Vert mis en place par la Croix Rouge : 0 800 855 855



Maintien du lien social

Ce confinement a bousculé beaucoup d'entre nous. En effet, rester chez soi a pu provoquer beaucoup de difficultés et certains d'entre vous se sont retrouvés complètement isolés.

Notre mission prioritaire a été de contacter l'ensemble des adhérents et leur famille. Le but étant de prendre des nouvelles, de casser, l'ennui et transmettre les informations que nous avons puis d'assurer un suivi personnalisé.

Aussi, tout au long de cette période, nous avons gardé le contact avec l'ensemble des adhérents et bénévoles, par téléphone ou par mail. C'est ainsi que certains nous ont fait part de difficultés, auxquelles nous avons pu répondre.

Ce suivi en ligne est effectué par l'intermédiaire d'une interface informatique dédiée et sécurisée, avec l'ensemble des observations, commentaires, alertes qui sont inscrits en temps réel.

C'est ainsi que nous avons passé plus de **1500** appels.

Chaque intervenant, bénévole ou réserviste, signe une convention d'engagement spécifique, respectueuse des droits des personnes et dans le respect des précautions sanitaires en vigueur.

Les bénévoles et réservistes sont mobilisables par zone géographique/ville/quartier afin d'éviter au maximum les déplacements et être au plus proches des besoins.

Puy de Dôme

APF France handicap | Délégation du puy de Dôme

LIGNE D'ÉCOUTE

#GardonsLeLien

Services en situation de handicap / Troubles cognitifs

De 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi

04.73.16.11.90

06.47.70.26.86

APF France handicap

URGENCE COVID-19 #LesGrandsOubliés

Soutenez l'association

lesoubliés.apf-francehandicap.org

Allier

NOUS RESTONS À VOTRE ÉCOUTE :

04.70.48.13.60

dd.03@apf.asso.fr

Il s'agissait donc de nous assurer que personnes n'avait pas de difficultés

- Vérifier si les personnes ayant besoin de soins réguliers avaient une continuité ou une rupture de la prise en charge par les infirmiers et les aides de vie à domicile.
- Vérifier si les personnes ou des proches (famille, voisin) pouvaient faire leurs courses de 1ère nécessité ou récupérer des médicaments à la pharmacie.
- Besoin en kinésithérapie si continuité à domicile ou rupture des séances.
- Evaluer le niveau de stress et le moral lié à la pandémie
- Vérifier si il peuvent avoir des masques lors de leur rendez-vous ou sorties.
- Vérifier le niveau de fatigue des aidants familiaux..
- Vérifier leurs besoins administratifs (dossier MDPH ...)

QUELQUES ACTIONS MISES EN PLACE

Solidarité de proximité

Livraison d'équipement médical

Soit pour faciliter la vie ou pour un retour à domicile pour les personnes vivant dans des foyer ou sortant de l'hôpital, nous avons trouvé, récupéré et livré de nombreux équipements aux personnes.

Nous avons ,soit dans des magasins de matériel médical soit chez « **Tech'Service** » **APF France handicap** à Brives Charensac (par exemple une chaise majordome, ou bien un bidet de toilettes...), récupérer ce matériel médical.

Accompagnements divers

Il a aussi été question de trouver des solutions quel que soit le problème par exemple :

- Mise en place d'un partenariat avec le CCAS à propos des portages des repas à domicile.
- Mettre en relation un bénévole pour une personne non voyante, l'accompagner lors de ses promenades ou pour l'emmener faire ses courses.

Transmission d'informations

Nous avons par exemple été amené à transmettre :

- divers documents (attestations de déplacements, décrets, etc).
- une liste d'activités physiques réalisables à distance
- des numéros utiles
- déposer des masques en cas de nécessités urgentes

Solidarité entre structures

Nous pouvons être réquisitionnés pour aider les autres structures et en effet, un de nos salariés Marcel a été réquisitionné au foyer de Riom.

HANDI-droits

- On a aidé et fait le suivi des dossiers MDPH.
- On a renseigné sur les aides financières
- On a renseigné sur les différentes aides exceptionnelles.
- On a donné les informations sur la continuité de leurs droits (MDPH, CAF ...) pendant cette période.
- On a trouvé des kinésithérapeutes se déplaçant à domicile.

QUELQUES ACTIONS MISES EN PLACE

Réalisation des courses de première nécessité :

Lorsque la personne est isolée, nous mobilisons des bénévoles, des réserves civiques ou des salariés afin de faire les courses de produits de premières nécessité, ou bien de porter des produits alimentaires en urgence.



Soutien aux particuliers employeurs

Mand'Apf 63, réalise une permanence téléphonique en cas de rupture d'aide humaine et en soutien aux particuliers employeurs en situation de handicap au 06.07.14.90.06 (dotation de masques en cas d'urgence)



Occupation des enfants des familles

Bénévoles, salariés viennent en soutien aux parents d'enfant en situation de handicap afin d'avoir des pauses pour éviter l'épuisement. pour l'occuper, le promener... Ici, notre bénévole Mathieu avec Damien.



Appels en visio

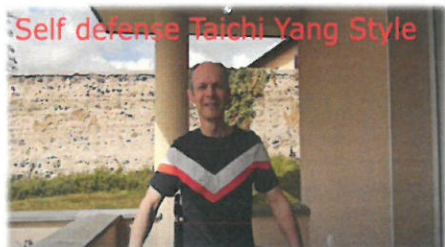
Afin de garder le lien social, de nombreux bénévoles et adhérents ont réalisé des appels visio.



Pendant ce confinement, un de nos adhérents, M.Florent CHARREYRE nous a proposé de diffuser sur notre page Facebook ses propres séances de Tai-Chi et de self défense adaptés aux personnes à mobilité réduite. Florent est lui-même en fauteuil. Il nous fait partager et permet aux personnes en situation de handicap de s'initier à quelques solutions pour se défendre, les conseil techniques primordiaux et des vidéos de Taichi Yang, le mouvement crée l'énergie. Un grand merci à Florent de nous faire partager un peu de son univers.

<https://youtu.be/mKmh3hhKrrA>

Self defense Taichi Yang Style



Action concernant les droits des personnes :

La défense des droits continue avec Handi-Droits. Nous restons mobilisés pour la défense de vos droits fondamentaux, n'hésitez pas à contacter :
Liliane GARAND, référente Accès aux droits sur le département 63 : 06 42 81 41 71.
Marion SCHWAB, référente Accès aux droits sur le département 03 : 06 83 15 66 59



Cette période de confinement fût une source d'isolement et d'ennui pour nombreux d'entre vous. Ce qui a put provoquer quelques baisses de moral parmi vous. Aussi nous avons chercher à maintenir le plus possible nos liens sociaux. Nous avons donc pour cela réaliser quelques activités

QUIZZ de culture générale

Premièrement, depuis le début du mois d'avril, chaque mercredi après-midi nous organisons des QUIZZ de culture générale en ligne. Pour cela nous procédons en réalisant des conférences téléphoniques, ce sont à chaque fois entre 4 et 5 participants qui se rejoignent, s'ajoute à ceux-là l'animateur. Chacun étant avec son téléphone en Haut-parleur.

Les quizz étaient réalisés en 5 manches, chacune composée de 10 questions à donner à tour de rôles aux équipes. Les thèmes ont évolué au fil des semaine, nous trouvions : Histoire cinéma, énigmes...

Chaque partie durant environ 3 heures dans la bonne humeur.



2 équipes sont constitués qui s'affrontent ensuite. D'ailleurs, chaque participant ne manquait pas d'inventivité pour se nommer. Nous avons donc eu le droit de voir s'observer entres autres :

- « Equipes Pains au chocolat » VS Equipe chocolatine », relançant donc le débat entre le Sud-ouest et le reste de la France

- « Equipe raclette » VS « équipe tartiflette »

-« Equipe éléphant » VS « équipe poisson rouge », dit autrement Mémoire d'éléphant contre mémoire de poisson rouge



Allez, un petit test ?

A) A Omaha Beach, estimant que c'était le point le plus vulnérable en cas d'attaque

B) A Toulon, estimant que le Débarquement allait se dérouler sur les Côtes de Provence

Lors du Débarquement du 6 juin 1944 en Normandie, où se trouvait le Maréchal Rommel, responsable des défenses sur la côte ?

C) En Allemagne, pour l'anniversaire de sa femme

D) A Lyon, afin de débusquer le réseau de Jean MOULINS

ANNIVERSAIRE DE SA FEMME
C) EN ALLEMAGNE POUR

A) 1 min et 18 secondes, déclarant : « Petite forme aujourd'hui »

B) 1 H 59 min

Quel est actuellement, officiellement, le record du monde du Marathon pour un homme ?

C) 2 H 01 min

D) 2 H 04 min

RECORDS lors du marathon de Berlin en 2018
B) 2 H 1 min 39 s par le Kenyan Eliud

Photo-mystère

Chaque jour nous avons posté sur notre page Facebook une « Photo-mystère » historique, d'un film, d'un événement sportif ou d'une scène musicale... Il fallait donc retrouver l'événement en question. Pour corser le tout, nous avons souvent rogné les images, laissant apparaître uniquement certaines caractéristiques typique. Les adhérents pouvaient ensuite proposer leurs réponses en commentaires.



Photos rigolotes

Nous avons créé un groupe sur Facebook rattaché à la page de la délégation, afin de proposer à chaque personnes suivant l'actualité de la page de faire partager leurs propres photos et images (Le ridicule ne tue pas) ou toutes photos, vidéos, gif. La seule obligation : faire sourire . Le groupe a permis de faire partager ces instantané avec les autres personnes.

Des adhérentes nous ont gentiment fait des masques en tissu



**Je suis au milieu de Paris
Qui suis-je ?**

• La lettre R

Énigmes

Actuellement, nous nous prenons beaucoup la tête il est vrai. Mais parfois il est aussi bien de se prendre la tête pour d'autres histoires, comme des petites énigmes et casse-têtes. Ainsi nous proposons à nos adhérents quelques casse-têtes à résoudre.



Le 17 mars 2020, la délégation de l'Allier a été contrainte de fermer ses portes en raison de la crise sanitaire qui touche notre pays. Cette fermeture a également entraîné la suspension de nos activités associatives : groupe-relais de Montluçon, club de loisirs de Moulins, groupe d'échanges SEP de Moulins. L'ensemble de l'équipe se mobilise depuis pour apporter une continuité des services. Ainsi, depuis plus de 2 mois nous avons mis en place des activités à distance. Nous vous proposons de les découvrir ou de les redécouvrir

Renseignements, inscriptions et transmission de vos réalisations :

par mail à : marion.schwab@apf.asso.fr

**ou par courrier à : APF France handicap Allier - 17-19 Place des Halles -
03000 MOULINS**

Qui suis-je ?

Parviendrez-vous à deviner ce qui se cache derrière l'image ?

Chaque jour, l'image devient de + en + nette.

Disponible chaque semaine sur notre page Facebook.

Histoire à inventer :

Principe : rédiger la suite de l'histoire proposée « *Cette nuit, je suis tombé(e) dans les bras de Morphée, et j'ai rêvé du déconfinement...* »

But : Nous avons sélectionné et rédigé une liste de 10 mots correspondant au thème de cette histoire. Pour marquer des points, à vous d'imaginer nos mots et de les inclure dans votre récit. Chaque mot correspondant à notre liste, rapporte 1 point.

Alors, à votre plume ! Et vous, quel sera votre score ?

Les textes seront publiés.

Quizz téléphonique

Venez affronter d'autres adhérents ! Venez tester vos connaissances et les enrichir, tout en restant chez vous ! Un bon moyen de se divertir tout en favorisant le lien social.

Tutoriels

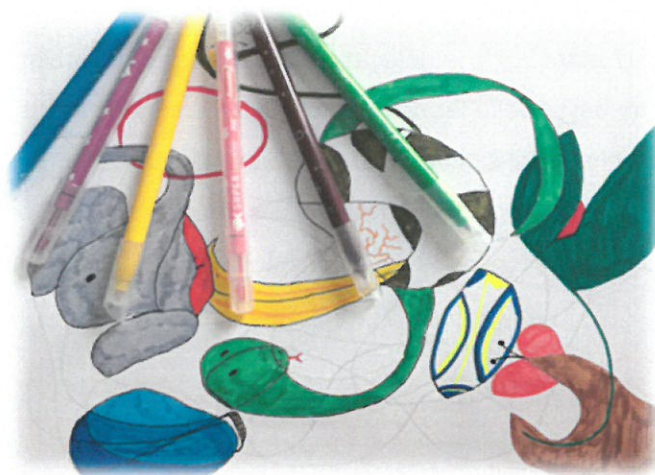
Venez découvrir une recette que nous vous avons concocté en vidéo sur notre page Facebook : muffins yaourt & citron

Et vous, quel savoir-faire, passion ou talent allez-vous nous faire partager ? Cuisine, jardinage, bricolage, sport, relaxation, chant, danse, musique, lecture, humour,... Partagez-nous votre vidéo !

Gribouillage créatif : Réaliser un dessin à partir d'un gribouillage.

Étapes :

1. Sur une feuille blanche, forme un grand gribouillage : les yeux fermés, avec un crayon, laisse aller ta main librement. (Alternative : utiliser l'outil informatique « Paint »)
2. Ensuite, laisse place à ta créativité : recherche dans ton gribouillage ce que tu peux reconnaître (un animal, un visage, un objet,...) Tourne la feuille dans tous les sens si nécessaire.
3. Repasse aux feutres les lignes que tu vois. Tu peux également colorier ou remplir les dessins avec des formes géométriques (traits, points, ronds, croix, etc). Sois libre de rajouter des traits, des points, des cercles,...



Partages-nous ta création, nous la publierons.

Retrouvez encore plus d'informations et d'activités sur notre page Facebook et notre blog !

Une idée, une suggestion, une envie ? Nous sommes à votre écoute pour l'étudier. Car c'est ensemble que nous avançons !

Pensez à nous suivre sur :

APF France handicap Allier – 03
(Rq : cette page est accessible sans compte Facebook)



<http://dd03.blogs.apf.asso.fr/>



RECHERCHE !

Pour enrichir nos animations à distance nous sommes à la recherche de personnes pouvant nous transmettre leurs savoirs (yoga du rire, sophrologie, méditation, activités physiques adaptées, réflexologie plantaire, naturopathie, astuces beautés et cuisine, activités manuelles et culturelles, etc ...). N'hésitez pas à vous manifester et à activer votre réseau !

REJOIGNEZ-NOUS

Ensemble nous sommes plus forts




**L'APF
C'EST VOUS,
C'EST NOUS,
TOUS ENSEMBLE**

OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !

Vous pouvez adhérer à l'APF et/ou vous abonner au magazine Faire Face via notre site internet apf.asso.fr

Merci de compléter ce coupon et de nous le retourner avec votre règlement sous enveloppe sans affranchir à : Association libre réponse n° 40381 - 94609 Choisy le Roi Cedex ou à remettre en main propre à votre délégation

OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :

Votre adhésion et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Cotisation individuelle à l'APF au prix de 25 € DHND15 €

OU Cotisation familiale* : 2 personnes (40 €) DHNF15 €
 3 personnes (45 €) 4 personnes (60 €)
 5 personnes (75 €) 6 personnes (90 €)

Merci de rajouter sur papier libre, le nom des personnes à affilier.

OU 1^{ère} adhésion gratuite pour les moins de 25 ans (justificatif à joindre avec votre bulletin) DHJA15 0€

ET Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de 22€ en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33€) AFAA15 €

ET/OU J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de : €

TOTAL de mon règlement : €

* appartenant au même foyer fiscal

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2015

M^{me} M. Nom.....

Prénom.....

N°..... Rue.....

CP [] [] [] [] [] Ville.....

E-mail.....

Ci-joint mon règlement par :

chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France
 carte bancaire, merci de nous contacter au : 01 75 64 25 23

FD0015

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné.



Association des Paralysés de France

